

Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la création d'une entreprise commune entre la société "Veolia Services à l'Environnement Maroc S.A." et la société "Asment de Temara S.A."

Conformément à l'article 13 de la loi 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, le Conseil de la concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la Concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104.12 sur la liberté des prix et de la concurrence.

Noms des entreprises concernées :

- La société Veolia Services à l'Environnement Maroc S.A.
- La société Asment de Temara S.A.

Nature de l'opération :

- Création d'une entreprise commune.

Secteur économique concerné :

- Traitement de déchets industriels.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 23 juin 2022.

RESUME NON CONFIDENTIEL DE L'OPERATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu une notification d'un projet de concentration consistant en la création d'une entreprise commune entre Veolia Services à l'Environnement Maroc S.A. et Asment de Temara S.A., dont l'objet sera le développement et l'exploitation d'une plateforme de prétraitement et valorisation de déchets industriels non dangereux et dangereux.

Veolia Services à l'Environnement Maroc S.A (VEOM)., société de droit marocain, fait partie du groupe Veolia, qui est notamment actif au Maroc dans les secteurs de services de distribution d'électricité et d'eau potable, et de gestion de l'assainissement liquide.

Asment de Temara S.A (AdT). est une société de droit marocain qui opère au Maroc une cimenterie, huit centrales à béton et un site de granulats. Elle fait partie du groupe Votorantim S.A., une société brésilienne internationale opérant dans différents secteurs tels que les industries du ciment, des métaux, de l'acier, de l'énergie, de la cellulose et du jus d'orange concentré.